

OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME DE GRUISSAN

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DELIBERATION DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 22 Avril 2024

L'AN deux mille vingt-quatre
CONVOCACTION du 15 Avril 2024

A 18 H 00

Elus

Nom	Fonction	Présent
Didier CODORNIUO	Président	x
Michel CAREL		x
Benjamin PARRA		
Marie Anges FUENTES		
Jean Marie LAVOUE		x
Sylvie FERRASSE		x
Joseph GIMENEZ		x
Marie Lou LAJUS		x
Julie BEHLERT		
Charlotte ESPITALLIE		x
Alexia LENOIR		

Personnalités Qualifiées Titulaires

Personnalités Qualifiées Suppléantes

Titulaire	Présent	Suppléant	Présent
Jean Michel ARIBAUD		Xavier GALAN	
Edyr BELHABCHI	x	Eric MATTEI	
Laurent CAVAILLE		Didier GASS	X
Christophe GASTON	x	Roland LARIPPE	x
Hugues MARTIN	x		
		Jean Pierre DOOGHE	x
Frédérique OLIVIE		Félix POPOVICS	
		Alain SOLER	
Daniel REYNE	x	Louis LABATUT	x
Bénédicte STOLL	x	Véronique ANDRIEU	

Secrétaire de séance, article R133-7 du Code du Tourisme : Jean-Claude MERIC, Directeur

Quorum : atteint, le Comité Directeur est présidé par le Président, Didier CODORNIUO

OBJET : CREATION DE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION POUR L'ESPACE BALNEO LUDIQUE

Monsieur le Président rappelle que le contrat de professionnalisation permet à des personnes âgées de + 26 ans d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise, que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme,

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, et aussi dans le but de préparer les prochains départs à la retraite du personnel administratif de l'OT.

Monsieur le Président propose la création d'un poste de contrat de professionnalisation au sein de l'Office de Tourisme-Espace Balnéoludique dans le cadre du bien-être et spa

Le salarié prépare une formation de « TECHNICIEN SPA ET BIEN-ÊTRE »

Formation en alternance (MAINS DU MONDE) sur 1 an

Rémunération suivant la convention collective du Parc de Loisirs, suivant l'indice conventionnel
(base salaire minimum : SMIC)

Poste occupé : Masseuse Bien Être

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,
Avec 13 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention

ACCEPTÉ la création d'un contrat de professionnalisation Technicien Spa et bien être
AUTORISE Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de
cette délibération

Pour copie certifiée conforme
Le Président
GRUISSAN, le 23/04/2024

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a vertical line and a horizontal crossbar.

Acte à classer

222024

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-05-17T11-53-38.00 (MI253001643)

Identifiant unique de l'acte : 011-425127685-20240422-222024-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : création contrat de professionnalisation espace balnéo ludique

Date de décision : 22/04/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [222024.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé Date 17/05/24 à 11:53

Par [BAERENZUNG Stéphanie](#)

Transmis Date 17/05/24 à 11:53

Par [BAERENZUNG Stéphanie](#)

Accusé de réception Date 17/05/24 à 12:00

Délibération rendue exécutoire le 17/05/2024 à 12h30
Pour le Président
Par Délégation
Le Directeur Général
Jean Claude MERIC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JC Meric', with a horizontal line underneath.